

Département de Loire-Atlantique



3 Place de la Perretterie  
44 850 LIGNÉ

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DECISIONS**

**Année 2024**

**Décision du 13 mai 2024**

**N°05.2024-01 AVENANT AU CONTRAT D'ASSURANCES DOMMAGE AUX BIENS  
ET RESPONSABILITE CIVILE**

VU l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article R.212 2 - 8 du Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 21.06.2023-02 du 21 juin 2023 modifiant les délégations du Comité Syndical à la Présidente,

Vu le contrat souscrit avec GROUPAMA Loire Bretagne,

Considérant le projet d'avenant ci-joint visant à préciser les garanties en cas de cyberattaque, les conditions de prise en charge des sinistres liés à des catastrophes naturelles et aux épidémies ainsi que les modalités de traitement des réclamations,

Considérant que l'avenant est sans incidence financière,

**D É C I D E**

**ARTICLE 1 :** D'approuver l'avenant n°1 au contrat d'assurances dommage aux biens et responsabilité civile souscrit auprès de la société Groupama Loire Bretagne.

**ARTICLE 3 :** De signer l'avenant précité.

DIT qu'il sera rendu compte de la présente décision au Comité syndical lors de la prochaine séance

DIT que la présente décision sera adressée à Monsieur le Préfet de Loire-Atlantique.

DIT que la présente décision sera adressée à Madame la Trésorière

La Présidente,

**Anne-Marie CORDIER**

SIVOM du Secteur de Ligné

3 place de la Perretterie

44850 LIGNÉ

Tel : 02 51 12 20 04

sivom.ligne@orange.fr

A blue ink signature of Anne-Marie Cordier, written in a cursive style, is placed over the contact information of the SIVOM.

Pour extrait conforme et certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :